

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
  - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
  - c. Fondations?
  - d. Caisses communales?
  - e. Biens d'église?
  - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
  - g. De biens-fonds?
  - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*De la Commune de Nyon N° 528. archives  
le bois de Bourgeois, comme les autres Instituteurs*

*1re Classe du Collège de Nyon*

( 1 )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

*Seconde Classe du Collège de Nyon*

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

*Nyon*

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

*Ville, Chef lieu de District*

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District *de Nyon*

e. Canton *Du Léman*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

*1/4 d'heure Nyon Ville, 280 maisons, (fermes) Bois Doyy Collorey, Sur les Sattes, Vuarpillard (Calve), Changins la redoute*

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

*157  
N° 78*

( 2 )

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

*Prangins 1/4 St. Duiller 1/4 Trelex 1/4 Signy 1/4 Eysins  
Cans 1/4 Arney 1/4*

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

I I.

## I N S T R U C T I O N .

5°. Qu'enfeigne-t-on dans chaque école?

*Lecture, Religion, écriture, Orthographe, Arithmétique  
Chant des psaumes soit musique sacrée.*

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? &amp; combien dure-t-elle?

*On la tient pendant toute l'année elle dure trois  
heures avant midi, et 2 après excepté 15 jours  
de vacances aux moissons et 21 aux vendanges.*

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

*Les livres sacrés, l'abrégé du catéchisme d'Osterwald  
l'abrégé de la grammaire française par  
Duvand, l'abrégé de la géographie d'Osterwald*

8°. Préceptes &amp; réglemens, comment sont-ils observés?

*Une Commission collégiale a été donnée ci devant  
des réglemens qui s'observent en partie.*

9°. Durée de l'école chaque jour?

*3 heures avant midi, et 2 après.*

10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés?

*Classés 4 Sections.*

I I I.

## R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? &amp; de quelle manière?

*Le conseil de Ville après un examen ou sont  
invités les Pasteurs qui donnent leur suffrage.*

b. D'où est-il?

*Du Chateau d'Or.*

c. Son nom

*Jacques Isaac Byrde.*

( 3 )

d. Son âge. ———— 51 ans.

e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il? ———— 3 fils.

f. Depuis combien de tems est-il instituteur? ———— 28 ans.

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? ———— Instituteur à St. Saphorin pres Vevey pendant 15 mois  
à Mbonne 18 ans, à Nyon autant.

h. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles sont-elles? ———— Lecteur et chantre de l'Eglise.

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école? ———— De 45 à 53. en hiver de 15 à 20 en été  
tous garçons.a. En hiver, } soit garçons ou filles.  
b. En été, }

I V.

## R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S .

13°. Biens &amp; fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien? ———— Rien seulement 7 fr. bats pour le chauffage  
d'hiver.15°. Bâtiment de l'école. ———— Neuf et renferme 3 logemens, un pour chacun  
des Instituteurs, avec des dépendances et quelques  
carrés de jardin.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment? ———— Chaque classe a sa salle particulière.

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, &amp; à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école. ———— La Commune de Nyon.

158

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisse communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

De la commune de Nyon 1684 2 moules de bled  
 et 100 sagols comme participant aux biens  
 communaux qui sont francs de dîmes peuvent valoir  
 De l'Hôpital 100 pots vin rouge d'une fondation  
 de la Sr<sup>e</sup> Fontenelle 32 1/2 pour livre 2 prières  
 Chaque semaine  
 De la Nation pour le service de l'Eglise  
 Argent 447 Provent 12 Coupes d'avoine  
 4 1/2 Coupes Vin blanc 1/4 de char provenant  
 de la Dîme

2<sup>e</sup> Classe du Collège de Nyon

( 1 )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

159  
N° 79

Troisième Classe du Collège de Nyon

Voies la table du second Instituteur  
 les articles communs aux tables  
 du Collège de Nyon.